

*Ministère du Travail, des Relations Sociales,
de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité*

La Secrétaire d'Etat

Paris, le 17 août 2009
CAB/NM/FS/MP/D 09011980



Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser un CD-rom destiné à vous donner une information précise et technique sur le développement des modes de garde mis en œuvre par le gouvernement. Il vous renseignera également sur le Plan des métiers de la Petite enfance qui permettra le recrutement de 60 000 professionnels d'ici 3 ans et sur le renforcement des actions en faveur de la parentalité dont le budget augmentera de plus de 15% par an sur la même période.

Grâce au dynamisme de notre politique familiale à laquelle la France consacre en moyenne plus de 88 milliards d'euros, notre pays détient le taux de natalité le plus important de l'Union Européenne. Avec 2 enfants par femme, le seuil de renouvellement des générations est en voie d'être atteint.

Plus que jamais, nos efforts doivent porter sur le développement de nouveaux modes de garde diversifiés, adaptés aux contraintes professionnelles des parents et aux réalités des territoires, conformément aux engagements du Président de la République.

Malgré un contexte économique difficile, j'ai obtenu une augmentation annuelle de 7,5% du Fonds National d'Action Sociale, **soit près de 1,3 milliard d'euros supplémentaires d'ici à 2012. Cet engagement du gouvernement s'est traduit par la signature de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (2009-2012) que j'ai négociée avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Elle nous permet de donner des moyens concrets à la mise en œuvre du Développement de la Garde d'Enfants.**

Par ailleurs, **le Parlement a adopté 4 mesures permettant d'accélérer la mise en œuvre de notre politique** : la possibilité pour les assistantes maternelles d'accueillir jusqu'à 4 enfants, le regroupement d'assistantes maternelles dans un même local, l'augmentation de 10 % du complément mode de garde pour les parents travaillant en horaires atypiques et le passage du crédit impôt famille de 25 à 50 % dans un plafond de dépenses de 2 millions d'euros pour les entreprises qui créent des crèches.

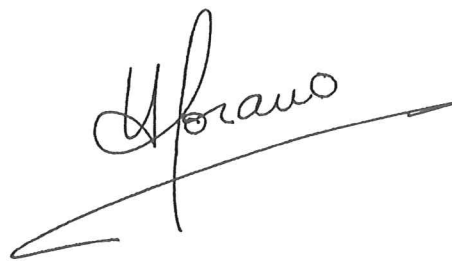
Nous créerons ainsi plus de 100 000 offres d'accueil du jeune enfant chez les assistantes maternelles et plus de 100 000 places d'accueil collectif. 76 000 places de crèche classique, 10 000 places de crèche d'entreprise, 4 500 places de crèche hospitalière, 1 500 places de micro-crèche, 8 000 places de jardin d'éveil et 1 500 places de crèche « Espoir banlieue » vont pouvoir être mises à la disposition de tous les parents.

J'ai souhaité que ces 200 000 solutions d'accueil supplémentaires correspondent aux besoins de toutes les familles dans leur diversité et vous permettent de bénéficier d'une palette de dispositifs utiles et faciles à mettre en œuvre dans vos territoires.

Afin de mieux accompagner les parents dans leurs démarches, je vous informe enfin qu'un [site internet www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) vient d'être lancé pour donner aux familles une information fiable et exhaustive sur les différentes solutions de garde à proximité de leur domicile et de leur lieu de travail.

Votre caisse d'allocations familiales est l'interlocuteur privilégié pour répondre à l'ensemble de vos préoccupations. Je vous invite à la contacter pour qu'elle vous donne les moyens de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur et bâtir les territoires de demain.

Je vous souhaite bonne lecture de ce document et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Morano', with a long horizontal stroke extending to the left.

Nadine MORANO